

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL Séance du 16 juin 2016

L'an deux mil seize,
Le seize juin, à vingt heures
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BOOTZHEIM,
Sous la présidence de M. **BLANCKAERT** Georges, Maire.

Date de convocation : 08/06/2016
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 15
Nmb de conseillers présents : 13
Nmb de procuration : 00

Etaient présents :

MMES **KLEINDIENST** Catherine, **LUSTENBERGER** Aude, **GIDEMANN** Caroline et **DOUCHE** Angélique et MM. **ROHMER** Clément, **FAHRNER** Dominique, **HEMRIT** Brice, **ENGASSER** Frédéric, **GEIMER** Martial, **LEIBOLT** Alexandre, **MATHIS** Benoît, **RIEGERT** Olivier.

Etaient absents excusés : M. **RUDLOFF** Pierre, MME **WURTH** Sophie

Procuration : MME **WURTH** Sophie donne procuration à MME **GIDEMANN** Caroline

Secrétaire de séance : M. **HEMRIT**
Brice

Retard : M. **RIEGERT** Olivier est arrivé à 21h00 pendant le point n°2

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11/05/2016
2. Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
Périscolaire
3. SALLE POLYVALENTE
Procédure des marchés publics
4. Rue Principale – Effacement des réseaux ORANGE
5. Antenne FPS TOWER
Convention portant mise à disposition d'un terrain
6. Centre de Gestion du Bas-Rhin
Diagnostic des risques psychosociaux
7. Divers et informations

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11/05/2016

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2016 est **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM PÉRISCOLAIRE

M. PFLIEGERSDOERFFER, Président de la Communauté de Communes du Ried (CCRM) de Marckolsheim a fait l'honneur aux conseillers de participer à la séance et plus particulièrement au point concernant le futur périscolaire de la commune de Bootzheim. La demande avait été évoquée lors de leur séance du 11/05/2016.

Ce dernier effectue une première approche par une présentation rapide de la CCRM évoquant ses moyens financiers et humains ainsi que les objectifs de la fusion entre la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs et la Communauté de Communes du Grand Ried.

Un des objectifs du Président durant son mandat était de recouvrir l'ensemble du territoire de la CCRM de périscolaires, c'est pourquoi par délibération en date du 15/06/2016, le conseil de communauté a adopté l'implantation d'un périscolaire dans la commune de Bootzheim et qui desservira les communes d'Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim. Ce dernier aura une capacité de 51 enfants et est idéalement situé au centre des trois communes. Aussi, il s'agit là d'une réutilisation de parcelle, aucun foncier nouveau ne sera pris en compte.

Le débat en présence de M. PFLIEGERSDOERFFER s'est alors continué par un enchaînement de questions/réponses avec les conseillers municipaux.

► M. **ROHMER** Clément souhaite, pour commencer, apporter de plus amples explications d'un point de vue financier. Il souligne le fait que la CCRM a certes procédé à une diminution de l'investissement mais tiens à préciser que la qualité n'a pas pour autant été modifiée. En comparaison avec le projet de restructuration et d'extension de l'école maternelle, la dotation était plus grande mais il faut savoir que la fusion entre les deux communautés de communes n'avait pas encore eu lieu.

► Remarque de M. **FAHRNER Dominique** : Il estime que le chiffrage de la réhabilitation de la salle polyvalente actuelle en vue d'un périscolaire, qui a été faite par un architecte est selon lui trop exagéré. Le coût de la réhabilitation de cette même salle en salle polyvalente dotée de meilleurs équipements tout en respectant les normes actuelles était pourtant quasiment l'identique.

Réponse de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric : Effectivement le chiffrage de la réhabilitation de la salle en futur périscolaire était conséquent, toutefois il faut savoir que ces coûts sont le résultat de travaux effectués entièrement par des professionnels et non en régie. Des réglementations doivent ainsi être respectées. Je suis, tout autant que vous, favorable aux rénovations de bâtiments mais parfois en comparant les différentes possibilités qui nous sont offertes, il faut savoir céder pour pouvoir aller de l'avant et par la suite obtenir des résultats qui ne peuvent qu'être meilleurs.

► M. **FAHRNER Dominique** relance Mme **GIDEMANN Caroline** sur sa question, posée lors d'un précédent conseil et relatant l'obtention par la commune de la salle et du terrain si cette infrastructure ne devait pas porter ses fruits.

Réponse de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric : M. le Président donne tout d'abord des exemples de différents périscolaires implantés sur le territoire de la CCRM et qui ont rencontré le même cas de figure avant de conclure sur le fait qu'il s'agit principalement d'un don total des communes à la Communauté de Communes. Le foncier est mis à disposition et la CCRM l'exploite. Il pense que l'hypothèse du non-fonctionnement de cette structure ne se posera vu les besoins rencontrés aujourd'hui.

► Question de **Mme LUSTENBERGER Aude :** A quelle date l'ouverture du périscolaire est-il prévu ?

Réponse de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric : L'ouverture du périscolaire de Bootzheim est prévue pour la rentrée 2018 si tout se déroule comme prévu. Le projet de construction de la nouvelle salle polyvalente devra être en accord avec le projet du périscolaire afin de pouvoir parvenir à une bonne transition entre l'utilisation des deux infrastructures. Les délais du marché de la salle polyvalente devront impérativement être respectés.

► Question de **Mme LUSTENBERGER Aude :** Comment le seuil de 51 élèves a-t-il été fixé ?

Réponse de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric : Un type de structure de cette taille ne permettra pas d'accueillir beaucoup plus d'enfants que 51 pour pouvoir garder un certain confort et une qualité. Ce chiffrage a notamment été établi en fonction de la démographie de ces trois communes et le type de familles qui seraient en mesure de l'utiliser.

► Question de **Mme LUSTENBERGER Aude :** Va-t-il falloir harmoniser les horaires d'école en fonction du périscolaire ?

Réponse de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric : Ce sera à ce moment-là aux communes d'adapter ou non leurs horaires d'école suivant le fonctionnement du périscolaire. Ceci n'est pas une prérogative intercommunale mais communale. Mais bien entendu, Maires, Directeurs d'écoles et Gestionnaires de périscolaires devront se réunir pour fixer ce type de décisions si besoin.

M. PFLIEGERSDOERFFER quitte la salle à 21h05, affairé entre réunions diverses et vie privée.

3. SALLE POLYVALENTE PROCEDURE DES MARCHES PUBLICS

M. le Maire fait le point sur l'avancement du dossier de construction de la salle polyvalente. Le permis de construire a été accordé le 03/06/2016. Une fois l'affichage sur le terrain effectué, un délai de 2 mois sera autorisé pour tout recours d'un tiers. Nous rappelons que le dossier de permis de construire est consultable par tous, sur simple demande en mairie.

La dernière réunion en date avec l'Architecte PALANCHE a permis de finaliser l'avant-projet définitif. La phase ACT (Assistance pour la passation des Contrats de Travaux) est en cours. Les marchés publics devraient être lancés mi-juillet 2016 pour permettre un retour des offres dans les meilleurs délais. Ainsi, les travaux pourraient démarrer courant octobre 2016. Vingt différents lots constituent le marché dont le cahier des charges est consultable en mairie.

M. ROHMER Clément propose qu'un envoi des différents lots du marché et son cahier des charges soit transmis à tous les conseillers municipaux par voie dématérialisée. Cela permettrait à tous de prendre davantage connaissance des travaux à venir et le cas échéant, formuler des remarques nécessaires au bon avancement du projet.

Le conseil communautaire de la CCRM en séance du 15/06/2016 a adopté le fonds de concours pour le projet de construction d'une salle polyvalente à hauteur de 30 000 €.

M. le Maire tient également à préciser que dans le cadre des travaux de construction de la salle polyvalente, certaines structures existantes devront être démolies ou démontées. Ces travaux seront réalisés en interne par les ouvriers communaux et des bénévoles pour permettre la récupération de matériaux (cuisine, mobilier, portes, fenêtres, tuiles, dallage, thuyas, etc.).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** le lancement des consultations des entreprises conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération (marchés publics, conventions, etc.) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la plateforme de marchés publics

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RUE PRINCIPALE EFFACEMENT DES RESEAUX ORANGE

Par courrier en date du 17/04/2016, nous avons réceptionné de la part de la société ORANGE, un chiffrage concernant l'étude de l'effacement des réseaux d'ORANGE à savoir la mise en souterrain du réseau téléphonique existant rue Principale, allant de la caserne jusqu'au pont de l'Ischert. Ce chiffrage demandé par la CCRM a été estimé pour un montant de 4 628 € et devrait être réalisée en même temps que les travaux de réfection et d'aménagement de la rue Principale.

Etant donné qu'il s'agit de la compétence voirie que détient la CCRM, il va de soi que si la CCRM avait refusé de prendre en charge les coûts de cette mise en souterrain du réseau téléphonique existant, la commune n'aurait pas pris en charge les travaux et donc n'aurait pas souhaité l'enfouissement des réseaux.

5. ANTENNE FPS TOWER CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

C'est le 16 juillet 2004 que M. et Mme SCHWOEHRER ont consenti à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper une surface de 64 m² environ sur la parcelle cadastrée section 17 parcelle 105.

En date du 22 novembre 2012, BOUYGUES TELECOM a cédé à FPS TOWERS des infrastructures passives qui a alors repris l'ensemble des droits et obligations découlant de la Convention signée précédemment. FPS TOWERS exploite, entretient et met à disposition lesdites infrastructures afin de permettre entre autres le regroupement des opérateurs.

Par délibération en date du 24 novembre 2014 la commune de Bootzheim a acheté ladite parcelle aux époux SCHWOEHRER.

Afin de permettre la mise en conformité de la Convention, les parties ont décidés de procéder à une régularisation d'une nouvelle Convention qui annule et remplace la précédente et reprend les conditions et éléments contractuels définis précédemment.

La société FPS TOWERS propose à chaque commune disposant d'une antenne de racheter le terrain sur laquelle cette dernière est implantée, cependant la commune ne souhaite pas le vendre.

M. le Maire propose d'ajourner le sujet à la prochaine réunion du Conseil Municipal, dès réception de plus d'informations de la part de FPS TOWERS.

Le Conseil municipal, après délibération, **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** l'ajournement de ce point et **DEMANDE** l'inscription de ce dernier à la prochaine réunion du conseil.

6. CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Dans le cadre des obligations incombant à chaque autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité au travail, la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux auxquels sont soumis les agents territoriaux est une étape incontournable. Ce diagnostic est suivi d'un plan de prévention de ces risques à mettre en œuvre par toutes les collectivités.

Dans le prolongement de l'accord cadre du 20/11/2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique, un nouveau protocole signé le 22/10/2013 entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, définit l'obligation des collectivités de réaliser un diagnostic des risques psychosociaux (RPS), au même titre que tous les risques professionnels,

- D'une part, de l'intégrer dans leur document unique d'évaluation des risques professionnels
- D'autre part, d'établir un plan de prévention des risques psychosociaux, assorti d'un plan d'actions

Les modalités de déploiement de ce plan dans la FPT ont été précisées et déterminées par la circulaire du Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique du 25/07/2014.

Afin de mieux répondre aux attentes des collectivités et pour permettre aux autorités territoriales de réaliser leurs obligations en la matière, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin a décidé la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics des risques psychosociaux par un prestataire extérieur. Cette démarche permet ainsi aux employeurs territoriaux d'être en règle avec leurs obligations et responsabilités.

Dans le cadre du groupement de commandes, le Centre de Gestion du Bas-Rhin gère la coordination du marché, à savoir :

- L'établissement du dossier de consultation des entreprises,
- L'organisation des opérations de sélection du cocontractant,
- La signature de l'exécution du marché pour l'ensemble des membres du groupement,
- Le suivi de la démarche pour s'assurer du professionnalisme et de la qualité des diagnostics psychosociaux et des préconisations en matière de plan de prévention transmis par le prestataire

C'est ainsi qu'il est proposé à la commune de Bootzheim d'adhérer au groupement de commande proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, concernant le diagnostic des risques psychosociaux.

M. le Maire souligne le fait que par délibération en date du 15/06/2016 la CCRM a également adhéré au groupement de commande.

L'adhésion au groupement de commande pour le diagnostic des risques psychosociaux est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** par le Conseil Municipal.

7. DIVERS ET INFORMATIONS

A) Droit de préemption urbain (non-exercice)

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des transactions suivantes :

- La société ALVIA, pour le bien situé section 12- parcelle 145/5, rue de l'Etang et d'une superficie de 4,47 ares ;
- Les conjoints KLINGER, pour le bien situé section 18 - parcelle 506/207, rue de Mackenheim et d'une superficie de 5,72 ares

B) Fédération Nationale des Communes Forestières

Le rapport d'activité 2015 de la Fédération Nationale des Communes Forestières est disponible en mairie.

C) PLU de Mackenheim

La commune de Mackenheim envisage la modification de son document d'urbanisme. A ce jour un Plan Local d'Urbanisme est en élaboration. De nombreuses réunions de travaux et diverses enquêtes publiques sont en cours. Un DVD est disponible en Mairie.

D) Cérémonie du 14 juillet

Comme à l'accoutumée, une cérémonie de commémoration du 14 juillet aura lieu à 11h au monument aux morts place de la mairie. Le dépôt de gerbe sera suivi d'une remise de diplômes à l'attention des personnes ayant obtenus leurs examens scolaires ou sportifs durant l'année.

E) Jumelage

Les courriers à l'attention des participants et relatant le planning de la semaine à Plazac ont à ce jour été diffusés. Le secrétariat de mairie attend désormais de pouvoir réceptionner les chèques de participation. Mme KLEINDIENST Catherine rappelle les grandes lignes du programme ainsi que le nombre de participants.

F) Circulation/Stationnement Rue Basse

Un courrier de la mairie a été transmis à l'Ecole pour diffusion aux parents d'élèves. La commune de Bootzheim espère pouvoir compter sur la compréhension et la collaboration de tous les parents lors des entrées et sorties de classe, afin de garantir la sécurité de tous et plus particulièrement des enfants.

G) Subventions au projet de construction de la salle

A l'heure actuelle nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse concernant la demande de subvention faite pour la construction de la salle polyvalente pour les entreprises suivantes :

- Région GRAND EST
- CAF
- Aide construction bois

H) Compteurs Linky EDF

M. FAHRNER Dominique souhaite mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal le débat concernant le compteur EDF « Linky ». La prochaine séance est d'ores et déjà prévue courant du mois de Juillet.

I) Soutien aux forces de l'ordre

Suite à l'ensemble des évènements qui se sont une nouvelle fois produits sur le territoire français ces dernières semaines, M. FAHRNER Dominique propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'apporter leur soutien aux forces de l'ordre. Massivement déployés, ces derniers risquent leur vie à sauver celle des autres.

J) Visite de la salle de Boesenbiesen

Dans le cadre du projet de construction de la salle polyvalente, M. le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à visiter la nouvelle salle des fêtes de la commune de Boesenbiesen le Vendredi 24/06/2016 à 20h30. La scène, l'escalier élévateur ainsi que tout autre dispositif sera vu à la loupe afin de pouvoir mieux cibler les besoins de la commune de Bootzheim en termes d'équipement. Une invitation leur a été transmise par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22h15.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait à BOOTZHEIM, le 24 juin 2016
Pour le Maire absent, le Premier Adjoint, Clément ROHMER